

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Rome intangible. — V La continuité de la tradition nationale en France. — VI M. le chanoine Adam. — VII Courtes réponses à diverses consultations.

AU PRONE

Le dimanche, 24 septembre

On annonce :

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour les hôpitaux ; dans le diocèse de Joliette, pour les séminaristes ;

La fête de saint Michel (vendredi, solennité le 8 octobre) ;

Les exercices du mois d'octobre (1), (dimanche) ;

La fête du Saint-Rosaire, le 7 octobre, mais la solennité, avec l'indulgence du pardon, où la confrérie est établie, le 1er octobre ;

Dans les églises où la confrérie du Saint-Rosaire est établie, l'indulgence plénière toties quoties pour le 1er dimanche du mois (de midi, samedi le 30, à minuit dimanche soir).

Depuis 1915, la fête du Saint-Rosaire se fait le 7 octobre ; la solennité le 1er dimanche est facultative, et les indulgences sont transportées au dimanche, si l'on y fait la solennité.

(1) La récitation publique ou privée du rosaire pendant le mois d'octobre donne droit aux indulgences suivantes :

1o Une indulgence *partielle* de 7 ans et 7 quarantaines pour l'exercice quotidien du mois.

2o Deux indulgences *plénières* : a) pour ceux qui, le jour de la fête du Rosaire et chacun des sept jours suivants (du 7 au 14 inclusivement), auront récité au moins la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant ces huit jours, ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique ; b) pour ceux qui, à partir du jour octave (14 octobre), jusqu'à la fin du mois, auront au moins pendant dix jours récité la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant cette deuxième partie du mois ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique. (*Raccolta*, n. 195.)

3o On gagne en outre les indulgences de 300 jours pour les litanies de la